

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GENERALE  
A/32/404  
S/12942 ✓  
29 novembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-troisième session  
Point 25 de l'ordre du jour  
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-troisième année

### Demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies

#### Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies, qui figure dans une lettre datée du 21 novembre 1978, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre du Commonwealth de la Dominique.

A/32/404  
S/12942  
Français  
Page 2

ANNEXE

Lettre datée du 21 novembre 1978, adressée au  
Secrétaire général par le Premier Ministre du  
Commonwealth de la Dominique

Au nom du Gouvernement du Commonwealth de la Dominique et en ma qualité de Premier Ministre, j'ai l'honneur de vous informer que le Commonwealth de la Dominique, qui a accédé à l'indépendance le 3 novembre 1978, demande à être admis comme membre de l'Organisation des Nations Unies, avec tous les droits et devoirs qui en découlent.

Je vous saurais gré de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité de cette demande à sa prochaine réunion. A cette fin, vous trouverez ci-après une déclaration faite en application de l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et de l'article 134 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Déclaration

Eu égard à la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom du Commonwealth de la Dominique et en ma qualité de Premier Ministre, de déclarer que le Commonwealth de la Dominique accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à s'y conformer.

Le Premier Ministre,  
(Signé) P.R. JOHN

-----